

**ARRÊTÉ portant réglementation temporaire de la circulation  
au sein de la ZAE de l'Audouinière à Saint-Martin-des-Tilleuls  
à compter du 03 septembre 2025 et pour une durée de 30 jours**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

- Vu** la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3131-2.2 et L.2213-1 à L.2213-6,
- Vu** le Code de la route,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment son livre I, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière, modifié par arrêté successifs,

**Considérant** la demande de l'entreprise PCE Services et ses pièces du 09 août 2025,

**Considérant** qu'en raison des travaux de pose de chambre et création de conduite pour fibre optique, il y a lieu de réglementer la circulation dans la ZAE de l'Audouinière à Saint-Martin-des-Tilleuls.

**ARRÊTE n° 2025-029**

**Article 1**

A compter du 03 septembre 2025 et pour une durée de 30 jours, la circulation sera réglementée à la ZAE de l'Audouinière sur la commune de Saint-Martin-des-Tilleuls, dans les conditions définies ci-après.

**Article 2**

La circulation sera alternée manuellement par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

**Article 3**

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- empiètement sur chaussée.

**Article 4**

La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

**Article 5**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet à la mise en place de la signalisation et cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

## **Article 6**

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront levées chaque soir à 18h30 et remises en place chaque matin à 7h30 ; la circulation sera rétablie normalement la nuit, les dimanches et jours fériés.

## **Article 7**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

## **Article 8**

Le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie du Canton de Mortagne-sur-Sèvre,  
Le Président de la Communauté de Communes,  
L'entreprise PCE Services,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à La Verrie, *Commune de*  
*Chanverrie*,

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Guillaume Jean  
Date de signature : 27/08/2025  
Qualité : Président de la CC Pays de  
Mortagne

Guillaume JEAN

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

### Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 085-248500662-20250826-AR2025\_028-AR

N° 14024\*01

#### Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : GALOPIN Prénom : STEPHY  
Dénomination : PCE SERVICES Représenté par : DE RIDDER JONATHAN  
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : LE GENET FLEURI  
Code postal 8 5 1 3 0 Localité : LES LANDES GENUSSON Pays : FRANCE  
Téléphone 0 7 6 4 8 9 4 0 5 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : stephy.galopin@pceservices.fr

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Code postal Localité : Pays :  
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : @

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒  
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZA DE L'ANDOUINIÈRE  
Code postal 8 5 1 3 0 Localité : SAINT MARTIN DE TILLEULS

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :  
Description des travaux : POSE DE CHAMBRE ET CREATION DE CONDUITE POUR FIBRE OPTIQUE  
Date prévue de début des travaux : 0 3 0 9 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 0

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 0 Date de début de réglementation 0 3 0 9 2 0 2 5  
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐  
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐  
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐  
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐  
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒  
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 0 3  
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 085-248500662-20250826-AR2025\_028-AR



### Interdiction de :

#### Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

#### Stationner

véhicules légers ☐

poids lourds ☐

#### Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 3 0 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

### La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : .....@.....

### Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup> ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup> ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 1 9 0 8 2 0 2 5

Nom : GALOPIN Prénom : STEPHY Qualité : ATTACHEE PROJETS